



Conditions générales de vente NBN Academy

La NBN Academy fait partie intégrante du Bureau de Normalisation (NBN) et se charge de l'organisation des formations ouvertes, des événements et des formations en entreprises sur les normes de management.

Les présentes conditions dont d'application aux formations ouvertes (payantes et gratuites) ainsi qu'aux événements (payants et gratuits) organisées par la NBN Academy.

1. Inscription

L'inscription à une formation ouverte peut être effectuée électroniquement (sur le portail : <https://www.nbn.be/fr/comprendre-les-normes/calendrier-des-formations> <https://www.nbn.be/fr/evenements>) ou par demande écrite (par courriel academy@nbn.be). L'inscriptions par voie électronique est personnelle et nominative ce qui signifie que si un participant souhaite annuler ou modifier son inscription pour se faire substitué par un remplaçant il doit dûment notifier cela par écrit à la NBN Academy.

2. Facturation et paiement

Le prix indiqué dans la description des formations ouvertes inclue, sauf stipulation contraire (explicitement indiqué dans le programme de la formation), le catering ainsi que la documentation afférente aux cours. Tous les prix indiqués sont hors TVA 21%. Les formations organisées exclusivement pour les experts NBN sont gratuit, sauf stipulation contraire.

Les montants facturés doivent être payés endéans 30 jours suivant la date d'émission. Aucun autre délai de paiement ne sera accepté. Si, à sa date d'échéance, la facture reste impayée (la date-valeur du compte bancaire du NBN faisant foi), le montant sera automatiquement, de plein droit et sans mise en demeure préalable augmenté à titre d'indemnité forfaitaire de 10 % du montant principal avec un minimum de 25 euros sans préjudice du droit du NBN de réclamer indemnisation pour les éventuels frais de justice et pour tous les frais de recouvrement.

3. Annulation

a) Annulation par le NBN

La NBN Academy met tous les moyens en oeuvre pour que les formations programmées aient lieu mais dans certaines circonstances et pour des raisons objectives (par exemple l'absence ou l'empêchement d'un orateur ou un nombre insuffisant de participants) une formation peut être annulée. Dans ce cas les participants déjà inscrits seront dûment informés et auront le cas échéant la possibilité de choisir de participer à une session suivante de ladite formation. Si le participant ne choisit pas une session organisée ultérieurement il recevra le remboursement des frais d'inscription déjà payés.

b) Annulation par le participant

i) Formations ouvertes et événements payants

Dans les cas où le participant souhaite procéder à l'annulation de son inscription il doit impérativement le faire par écrit en contactant les organisateurs par courriel academy@nbn.be. Pour éviter des frais, vous pouvez toujours vous faire remplacer gratuitement par un(e) collègue.

Si vous souhaitez reporter votre participation à une session ultérieure de la même formation, vous devez respecter les mêmes conditions, délais de notification et principes comme dans le cas d'une annulation.

Les principes applicables en cas d'annulation :

- En cas d'annulation de l'inscription jusqu'à 3 semaines avant le début de la formation ou de l'événement, 10 % du montant de la facture sera dû, avec un minimum de 50 euros.
- En cas d'annulation moins de 3 semaines avant le début de la formation ou de l'événement, le montant total de l'inscription sera dû.

L'inscription se trouverait annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte à la charge du participant, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

En cas d'annulation pour cause de maladie justifiée par un certificat médical, l'inscription sera annulée sans aucune indemnité d'aucune sorte à la charge du participant. Dans le cas où le participant choisira de participer à une formation ultérieure proposée par le NBN, les frais de participation déjà payés seront transférés pour le compte de ladite formation.

ii) Formations ouvertes et événement gratuits

Dans les cas où le participant souhaite procéder à l'annulation de son inscription il doit impérativement le faire par écrit en contactant les organisateurs par courriel academy@nbn.be. Pour éviter des frais, vous pouvez toujours vous faire remplacer gratuitement par un(e) collègue.

Si vous souhaitez reporter votre participation à une session ultérieure de la même formation, vous devez respecter les mêmes conditions, délais de notification et principes comme dans le cas d'une annulation.

Les principes applicables en cas d'annulation ou de non-participation:

- En cas d'annulation de l'inscription avec avertissement jusqu'à 7 jours ouvrables avant le début de la formation ou de l'événement un *late cancellation fee* de 50 euros sera dû.
- En cas non-participation à la formation ou de l'événement un *no show fee* de 75 euros sera dû.

L'inscription se trouverait annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte à la charge du participant, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

En cas d'annulation pour cause de maladie justifiée par un certificat médical, l'inscription sera annulée sans aucune indemnité d'aucune sorte à la charge du participant.

4. Les normes et le droit d'auteur

Les normes sont protégées par les droits d'auteur (copyright) par conséquent les normes qui seront distribuées aux participants dans le cadre des formations ne peuvent pas être publiées, reproduites ou distribuées sous aucune forme ou support.

5. Conditions générales et confidentialité

Les Conditions générales de vente et de confidentialité du NBN, sauf stipulation contraire indiquée par les présentes Conditions, sont d'application et peuvent être consultées sur notre site web www.nbn.be/fr/terms-conditions.

*Ces conditions sont d'application à partir de 12/12/2019.